

PROFESSION BANQUIER, VOCATION SOLIDARITE



BAREME DE TAUX en vigueur du 1er décembre au 31 décembre 2011



Réservé aux agents du secteur public

PRÊT PERSONNEL MUTUALISTE "BFM LIBERTE" (1)

Durée du prêt (franchise comprise)	Taux débiteur (Taux à saisir)	TAEG annuel fixe hors assurance DIT (2)	TAEG annuel maximum assurance DIT (2) comprise
de 6 à 12 mois	3,11 %	3,15 %	3,68 %
de 13 à 24 mois	3,98 %	4,05 %	4,60 %
de 25 à 36 mois	4,70 %	4,80 %	5,35 %
de 37 à 48 mois	4,98 %	5,10 %	5,63 %
de 49 à 60 mois	5,94 %	6,10 %	6,64 %
de 61 à 84 mois	6,27 %	6,45 %	6,96 %
de 85 à 96 mois	6,76 %	6,97 %	7,47 %
Crédit de restructuration (3)	7,37 %	7,62 %	8,17 %
Prêt Mutualité de 12 à 48 mois (franchise comprise) lié à la détention d'un Livret « BFM Avenir ».	3,90 %	3,97 %	4,51 %
Taux de référence BFM (TAEG)		6,97 %	

PRÊT PERSONNEL "SPECIAL DEMARRAGE" (1)

Durée du prêt (franchise comprise)	Taux débiteur (Taux à saisir)	TAEG annuel fixe hors assurance DIT (2)	TAEG annuel maximum assurance DIT (2) comprise
de 6 à 24 mois	3,01 %	3,05 %	3,60 %
de 25 à 36 mois	3,74 %	3,80 %	4,35 %
de 37 à 48 mois	4,02 %	4,10 %	4,64 %
de 49 à 60 mois	4,98 %	5,10 %	5,63 %

Bénéficiaires du prêt Spécial Démarrage :
- Adhérents d'une des mutuelles sociétaires de la BFM, âgés de moins de 35 ans ;
- Fonctionnaires âgés de moins de 35 ans ;

Conditions : ouvrir un compte BFM / SGBA avec domiciliation de salaire souhaitée.

Au-delà de 60 mois, le barème applicable est celui des prêts personnels mutualistes "BFM Liberté" en vigueur.

AVANCE DEPOT DE GARANTIE (1)

MONTANT UNIQUE DE 1 500 €	Taux débiteur (Taux à saisir)	TAEG annuel fixe hors assurance DIT (2)	TAEG annuel maximum assurance DIT (2) comprise
Durée de remboursement unique 36 mois (franchise partielle incluse si souscrite)	1,98 %	2,00 %	2,54 %

AUCUNE DEROGATION N'EST CONSENTIE :

- Sur le taux BFM Liberté correspondant aux durées de remboursement comprises entre 6 et 24 mois et entre 85 et 96 mois.
- Sur le taux Spécial Démarrage des 4 durées.
- Sur le taux Prêt Mutualité.
- Sur le taux du Crédit de restructuration (Calcul sur le TAEG le plus fort et correspondant à une maturité de 24 mois pour un montant emprunté de 10 000 €).
- Sur le taux de l'Avance Dépôt de Garantie.

(1) Prêt amortissable non affecté, consenti par la BFM (Société Coopérative de Banque au capital de 88 849 855 €. RCS Créteil 326 127 784. Siège social : 1, place des Marseillais 94227 Charenton-le-Pont Cedex), organisme prêteur, sous réserve d'être titulaire d'un compte bancaire SGBA/BFM ouvert à la Société Générale de Banque aux Antilles (avec domiciliation de salaire souhaitée) et d'acceptation de votre dossier par la BFM. Le prêt BFM Liberté, le prêt Spécial Démarrage ou l'Avance dépôt de garantie ne peuvent être conclus qu'après acceptation par l'emprunteur de l'offre de contrat de crédit proposée par le prêteur. Vous disposerez du délai légal de rétractation de 14 jours à compter de votre acceptation pour renoncer au crédit. Voir conditions en agence.

(2) Contrat d'assurance Groupe DIT – (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail), négocié au taux annuel de 0,28 % sur le capital initial, souscrit par la BFM, intermédiaire en assurances (n° ORIAS 08 041 372) auprès de CNP Assurances et de MFPrévoyance, sociétés anonymes régies par le Code des Assurances et présenté par la Société Générale de Banque aux Antilles dont le siège social est situé 30 rue Frébault - BP 55 – 97159 Pointe-à-Pitre, en sa qualité d'intermédiaire en assurance (n° ORIAS 07 030 182). Autorité de Contrôle Prudentiel - 61, rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09. L'assurance est obligatoire pour tout prêt d'un montant supérieur à 10 000 € et d'une durée supérieure à 36 mois (franchise incluse). Elle est facultative pour les prêts d'une durée inférieure ou égale à 36 mois quel que soit le montant emprunté et pour les prêts d'une durée supérieure à 36 mois si le montant est inférieur ou égal à 10 000 €

(3) Taux de restructuration en vigueur le 01/12/2011.

Exemples de remboursements (assurance sur une seule tête)

PRÊT PERSONNEL MUTUALISTE "BFM LIBERTE" ⁽¹⁾

Montant	Nombre de mensualités	Taux débiteur	Montants des mensualités	TAEG Annuel fixe	Coût total	Montants des mensualités	TAEG Annuel fixe	Coût total
			Hors assurance			Assurance DIT comprise		
1 500 €	12	3,11 %	127,12 €	3,15 %	25,44 €	127,47 €	3,69 %	29,64 €
3 000 €	24	3,98 %	130,25 €	4,05 %	126,00 €	130,95 €	4,60 %	142,80 €
4 500 €	36	4,70 %	134,26 €	4,80 %	333,36 €	135,31 €	5,35 %	371,16 €
6 000 €	48	4,98 %	138,12 €	5,10 %	629,76 €	139,52 €	5,63 %	696,96 €
8 000 €	60	5,94 %	154,44 €	6,10 %	1 266,40 €	156,31 €	6,64 %	1 378,60 €
10 000 €	84	6,27 %	147,38 €	6,45 %	2 379,92 €	149,71 €	6,96 %	2 575,64 €
12 000 €	96	6,76 %	Assurance obligatoire			164,98 €	7,47 %	3 838,08 €

PRÊT PERSONNEL "SPECIAL DEMARRAGE" ⁽¹⁾

Montant	Nombre de mensualités	Taux débiteur	Montants des mensualités	TAEG Annuel fixe	Coût total	Montants des mensualités	TAEG Annuel fixe	Coût total
			Hors assurance			Assurance DIT comprise		
1 500 €	24	3,01 %	64,48 €	3,05 %	47,52 €	64,83 €	3,60 %	55,92 €
3 000 €	36	3,74 %	88,23 €	3,80 %	176,28 €	88,93 €	4,35 %	201,48 €
4 500 €	48	4,02 %	101,65 €	4,10 %	379,20 €	102,70 €	4,64 %	429,60 €
6 000 €	60	4,98 %	113,17 €	5,10 %	790,20 €	114,57 €	5,63 %	874,20 €

Pour tout renseignement,
notre Centre de contacts est à votre disposition du lundi au samedi
de 9h00 à 18h00 sans interruption :

Écofil 0 821 222 500

(0,118 EUR TTC / min depuis un poste fixe en France métropolitaine)

Banque Fédérale Mutualiste - Société Coopérative de Banque au capital de 88 849 855 € - RCS Créteil 326 127 784.
Siège social : 1 place des Marseillais – 94227 CHARENTON LE PONT Cedex.